



REGLEMENT DE JEU DU CHAMPIONNAT DE SUISSE DES CLUBS

1. En boulodrome, les parties se jouent en terrains cadrés. Lors du lancé du but, ce dernier devra se trouver à au moins 50 cm des limites latérales et de la ligne de fond. Il devra être lancé entre 6m et 10 m. Il ne sera lancé qu'une seule fois. Si après le premier jet, le but n'est pas valable. Deux cas peuvent se présenter :

- *Il ne se trouve pas entre 6 et 10m (sorti des limites de jeu, trop court, trop long) alors il est mis à la main par l'adversaire à l'endroit qui lui semble le plus propice à son propre jeu, sans tenir du premier jet.*
- *Il se trouve entre 6 et 10 m, à l'intérieur du terrain utilisé, il sera positionné valablement sur le terrain à la hauteur à laquelle il se trouve déjà.*

Une fois mis à la main, s'il s'avère qu'il n'est toujours pas bon, l'adversaire le met bon, toujours à la main. L'adversaire peut, le cas échéant, déplacer le rond selon le règlement FIPJP.

2. Le cercle doit se trouver au minimum à 50 cm de la ligne de fond et 50 cm des limites latérales.

3. Toute boule ou but qui touche les poutres (latérales) ou les murs (latéraux) est considéré comme perdu ; au fond des jeux, il doit obligatoirement y avoir une ligne matérialisée par une ficelle à 10 cm ou plus. Il en est de même pour les boules et le but qui sortent du cadre. Si la ligne est matérialisée par un fil, la boule ou le but est nul dès que le fil est franchi (le point d'appui fait foi).

4. Les boules qui touchent le plafond sont considérées comme jouées. Elles restent par conséquent à leur point d'immobilisation pour autant qu'elles soient en terrain autorisé.

5. Toute boule de tir arrêtée dans sa course par le retour de la boule tirée est considérée comme perdue. Il en est de même si le but est arrêté par la boule de tir.

6. Les boules et le but déplacés par le retour d'une boule ayant emprunté un terrain interdit, sont remis à leurs places primitives pour autant qu'ils aient été marqués.

8. Pour les autres litiges, seul fait foi le règlement de la F.S.P.

Ce règlement a été modifié et adopté par l'assemblée des délégués des clubs participants, le vendredi 1^{er} juin 2012, au Restaurant de la Pontaise, à Lausanne.